
De: jeanpaulroy1 <adresse de courriel caviardée>
Envoyé: 16 novembre 2024 10:25
À: ministre-minister@ec.gc.ca; Information (IAAC/AEIC)
Objet: DEMANDE DE DÉSIGNATION PROJET PARC ÉOLIEN MADAWASKA SELON 9(1) DE LA
LEI FÉDÉRALE

JEAN-PAUL ROY, B.Sc.A., RETRAITÉ, EX-INGÉNIEUR

<données d'indentification caviardées>

<adresse de courriel caviardée>

St-Modeste, le 16 novembre 2024AM,

Monsieur Steven Guilbeault, Ministre

Gouvernement du Canada

ministre-minister@ec.gc.ca

Copie a: information@aeic-iaac.gc.ca

**OBJET: Demande de désignation du projet de
parc éolien MADAWASKA projeté
dans le Bas-St-Laurent au Témiscouata,
le tout en vertu de la LOI sur l'évaluation
d'impact(LEI), sanction royale 20 juin 2024,**

révision le 19 mai 2022.

EN TOUT RESPECT, SANS PRÉJUDICE,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous demande de désigner ce projet en vertu du paragraphe 9(1) de la LOI sur l'évaluation d'impact(LEI) fédérale. MERCI.

1.Non du projet et emplacement:

Parc éolien MADAWASKA projeté dans la MRC du Témiscouata au Bas-St-Laurent.

2.Le projet est projeté dans la partie Sud de la MRC du Témiscouata près des frontières du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Toute la zone projetée est située a l'Ouest de l'autoroute 85 a la hauteur de Degelis et St-Jean-de-la-Lande. Le projet serait situé sur des terres publiques et privées. Le projet comprendrait 45 éoliennes, 6MW chacune

et de très grandes dimensions: pales 79 mètres longueur, rotor 162 mètres diamètre, surface verticale balayée environ 2 hectares par éolienne, niveau sonore 104.3 dBa a proximité, hauteur totale environ 200 mètres de chaque éolienne.

3.Nom du promoteur:

Parc éolien de la MADAWASKA S.E.C. dont l'Alliance de l'Est fait partie.

4.Construction prévue en 2025 et 2026 avec mise en service prévue fin 2026.

5.Impacts environnementaux relevant de la compétence fédérale:

a)Le projet projeté serait situé dans un corridor important d'oiseaux migrateurs a la jonction des 3 frontières: Maine(USA), Nouveau-Brunswick et Québec: canards, oies, outardes(bernaches), hérons, hirondelles, urubus, perdrix, tourterelles, goélands,...Je suis témoin de ce corridor migratoire au Bas-St-Laurent depuis au moins 65 ans, le

printemps et l'automne.

**LES EFFETS SUR LES OISEAUX MIGRATEURS SONT
DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE.**

**b)Le corridor d'oiseaux migrateurs concerné traverse
le Maine, le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et
le Bas-St-Laurent au Québec.**

**c)Dans la convention sur les oiseaux migrateurs, par
exemple, les oiseaux suivants sont considérés comme
des oiseaux migrateurs: canards, oies, tourterelles,
hirondelles, parulines, sitelles, hérons. goélands,...**

**d)Dans le tableau 4 de l'étude d'impact volume 7: résumé
de Octobre 2024 dossier 3211-12-252, la présence des
oiseaux suivants classés oiseaux migrateurs y est
confirmée: hirondelles, parulines.**

e)ENVIRONNEMENT CANADA

**L'énergie éolienne et le décret d'inscription d'urgence
de la petite chauve-souris brune, de la chauve-souris
nordique et de la pipistrelle de l'Est, 3 espèces en
péril au Canada.**

Dans le tableau 4 de l'étude d'impact Octobre 2024 dossier 3211-12-252, les 3 espèces en péril sont listées. Les impacts sont jugés peu importants, faibles mais non prouvés scientifiquement peu importants ou faibles.

La présence de la Grive près de la zone étudiée n'est pas confirmée, pas connue.

Dans le rapport 378 du Bape Octobre 2024 au sujet du projet éolien PPAW1 au Bas-St-Laurent, le Bape constate la précarité des populations des chauves-souris au Québec. Le Bape constate aussi que la survie de la chauve-souris rousse de l'Est, une espèce migratrice classée vulnérable, est aussi menacée par la présence de parcs éoliens.

f) Les immenses éoliennes projetées et prévues sur des sommets entreraient en conflit avec les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. La vitesse élevée des pales des éoliennes: entre 150 et 300 kilomètres par heure! La surface verticale balayée prévue par éolienne environ 2 hectares (20000 mètres carrés ou 215000 pieds carrés) par éolienne et environ 90 hectares pour les 45 éoliennes prévues! Un

danger, pour l'ensemble des oiseaux dont les oiseaux migrateurs, est évident!

Mais ce n'est pas tout, la déforestation, environ 2.56 kilomètres carrés, implique une diminution de la capacité nourricière pour les insectes, les oiseaux dont des migrateurs, les chauves-souris, les espèces en péril, les mammifères,...

Je questionne aussi l'impact du niveau sonore, 104.3dBa près de chacune des 45 éoliennes prévues, sur l'ensemble des espèces vivantes dans le secteur du projet éolien Madawaska!?

g)Je questionne un aspect légal environnemental.

Au Québec, la chasse par les humains de certains oiseaux est illégale; pour d'autres oiseaux, la chasse est illégale en dehors des périodes allouées pour leur chasse par les humains. Que devient cet aspect légal lorsque des humains mettent en place des éoliennes qui tuent ces mêmes types d'oiseaux dont la chasse par les humains est illégale? Qui est responsable de ces mêmes oiseaux tués par des pales d'éoliennes?

h)Effets des impacts cumulatifs des parcs éoliens

**existants et nouveaux dans un corridor d'oiseaux
migrateurs important au Bas-St-Laurent!**

**i) Dans l'étude d'impact Madawaska présentée au
MELCCFP, je n'ai pas vu une étude scientifique
des effets sur les oiseaux migrants dans le secteur
du projet à la jonction des 3 frontières et
au Bas-St-Laurent.**

**j) Il est obligatoire d'informer, de consulter, d'enquêter
au sujet des oiseaux migrants au Bas-St-Laurent
versus les projets de parcs éoliens existants et
nouveaux projetés avec des pales de très grandes
longueurs. L'expérience européenne doit être considérée.**

**La Société Française pour l'étude et la protection des
mammifères (SFEPM) recommande de proscrire l'installation
des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est
supérieur à 90 mètres. La SFEPM et EUROBATS (traité
international concernant la conservation des chiroptères)
recommandent toujours de ne pas installer d'éoliennes
en contextes forestiers et bocagers car ceux-ci induisent
un taux supérieur de mortalité.**

k) L'impact global, du projet éolien Madawaska et autres, permettra-t-il de réduire les GES sur notre TERRE considérant les GES produits dans l'exploitation minière requise, la fabrication des composantes/matériaux, le transport jusqu'au site, la déforestation, la construction, l'exploitation, le démantèlement, la gestion du projet, l'usage environnemental non défini de l'énergie électrique produite pour du développement non connu résidentiel, commercial, industriel,..., considérant la perte de séquestration du carbone dans l'air, de surcroît permettra-t-il de réduire la température moyenne sur la TERRE par l'ajout de chaleur dans l'air due à la combustion diesel et essence impliqué dans le projet éolien Madawaska projeté?

l) Tout projet éolien existant et nouveau au Bas-St-Laurent est concerné, en tout ou en partie, par ce qui précède dans mon présent écrit.

6. RÉFÉRENCES:

a) La CONVENTION pour les oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada, depuis 1916, amendée en 1995 et en 1999.

b)La LOI fédérale sur la convention concernant les oiseaux migrateurs(LCOM) et règlements.

c)La LOI fédérale(LEI) sur l'évaluation d'impact, les effets sur les oiseaux migrateurs relevant de la compétence fédérale.

d)La LOI Physique de Newton: ACTION=RÉACTION.

e)La LOI sur la qualité de l'environnement du Québec.

f)Les 16 principes de la LOI sur le développement durable du Québec.

Une évaluation d'impact fédérale est obligatoire a cause des effets sur les oiseaux migrateurs dans ce genre de projet éolien, en particulier dans le secteur du Bas-St-Laurent et a la jonction des 3 frontières.

Monsieur le Ministre,

je demande une telle évaluation selon la LOI mais

**la suite vous revient en collaboration avec votre équipe
d'analyse de tout ce qui précède dans la présente.**

MERCI de votre attention.

**Le tout sous réserves d'une erreur pouvant être corrigée
dans mon texte. Si une erreur est décelée dans mon
présent écrit du 16 novembre 2024, svp m'aviser.**

MERCI.

Monsieur le Ministre, recevez mes meilleures salutations,

Jean-Paul Roy, B.Sc.A., retraité, ex-ingénieur

Propriétaire foncier au Bas-St-Laurent

<adresse de courriel caviardée>